



## **RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS**

### **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le  
soussigné, QUE :**

Le Conseil d'administration a procédé à l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 8 février 2017, d'un règlement portant le numéro 001-1-2016 amendant le règlement numéro 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au siège social de la Régie au 100 Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré, les jours ouvrables du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00 et 13h00 à 16h30.

Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 21<sup>e</sup> jour de février  
deux mille dix-sept.**

  
Gilles Bélanger  
Secrétaire-trésorier